

## Présentation de la réforme du collège

### De quoi parle-t-on ?

La rénovation du collège repose en réalité sur plusieurs volets :

- **Une nouvelle organisation du collège** (enseignements, grilles horaires, rythmes...) fixée par décret et arrêté en date du 20 mai 2015
- **La mise en place de nouveaux programmes** construits autour du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et réalisés par cycle. Ils seront présentés en octobre 2015.
- **La mise en œuvre de nouveaux cycles**, et notamment le cycle 3 à cheval entre le primaire et le secondaire (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>).
- **La refonte de l'évaluation et du brevet**, notamment pour qu'il y ait qu'un seul système d'évaluation (avant le socle était évalué par le Livret personnel de compétence, et els programme par les notes et le brevet). Le texte devrait être présenté au CSE en octobre.

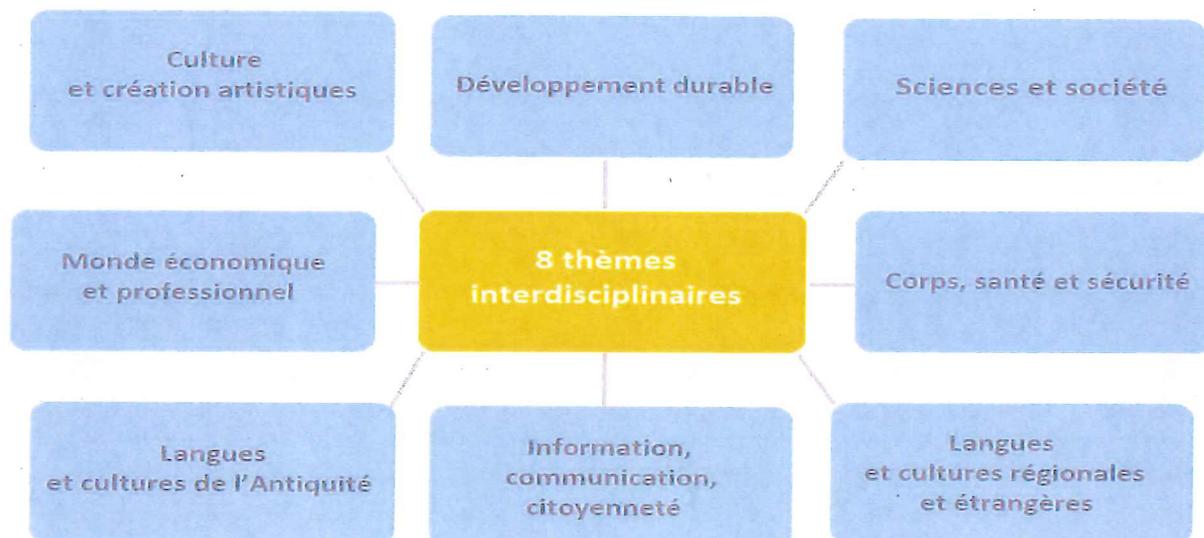
### Quand la réforme sera-t-elle être mise en œuvre ?

L'ensemble des volets de la réforme rentreront en application à la rentrée 2016 pour tous les élèves, quel que soit leur niveau. La préparation de sa mise en œuvre sera effectuée lors de l'année scolaire 2015/2016. Ainsi, les CA de collège travailleront à la nouvelle organisation de leur établissement lors de cette année et arrêteront leurs décisions avec le vote de la répartition de la Dotation horaire Globale (DHG) qui intervient en générale au 2<sup>ème</sup> trimestre.

### Que seront les enseignements pratiques interdisciplinaires ?

A partir de la 5<sup>ème</sup> Les élèves auront désormais des heures de cours où seront enseignées plusieurs disciplines, autour d'un projet commun. Les collèges pourront proposés entre 6 et 8 thèmes de travail où se croiseront au moins deux disciplines. Ces enseignements feront l'objet d'une évaluation pour l'attribution du futur diplôme national du brevet.

Voici les thèmes possibles qui ont été défini nationalement :

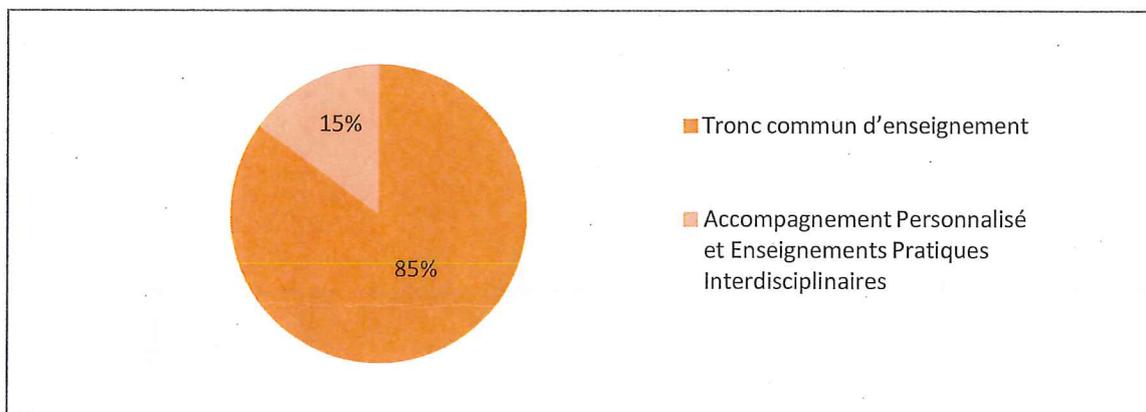


L'esprit de ce dispositif est proche des anciens Itinéraires De Découverte qui étaient malheureusement inégalement mis en place car laissés à l'initiative des établissements. Le cadrage et les moyens alloués aux EPI sont beaucoup plus importants.

### En quoi va consister l'accompagnement personnalisé ?

A l'entrée au collège, chaque élève aura 3h d'accompagnement notamment pour les aider à acquérir les méthodes de travail du collège et ainsi faciliter la transition avec le primaire. A partir de la 5<sup>ème</sup>, tous auront 1 à 2h heure d'accompagnement personnalisé, pour faire par exemple de l'aide méthodologique, acquérir des outils pour « apprendre à apprendre », du soutien ou de l'approfondissement dans certaines disciplines.

### Concrètement, comment sera structuré l'emploi du temps des élèves ?



- Un **tronc commun d'enseignement** (85% du temps des élèves) composé des enseignements communs à tous les élèves
- de l'**Accompagnement Personnalisé** (3h hebdomadaire en 6<sup>ème</sup>, de 1 à 2h à partir de la 5<sup>ème</sup>) et des **Enseignements Pratiques Interdisciplinaires** à partir de la 5<sup>ème</sup> (de 2 à 3h hebdomadaires).
- Un **enseignement de complément possible** en langues anciennes ou régionales (optionnel)
- Les élèves commenceront la **deuxième langue vivante en 5<sup>ème</sup>**, en cohérence avec le nouveau cycle 4 (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>).

Sur l'ensemble des années du collège, le nombre d'heures alloué à chaque discipline reste le même, sauf pour la LV2 qui augmente.

	6eme	5eme	4eme	3eme	
<b>Avant la réforme</b>	4h de LV1/semaine	4h de LV1/semaine	4h de LV1/semaine + 3h de LV2/semaine	4h de LV1/semaine + 3h de LV2/semaine	<b>LV1 = 16h</b>
<b>LV2</b>					<b>LV2 = 6h</b>
<b>Après la réforme</b>	4h de LV1/semaine	4h de LV1/semaine + 2h30 de LV2/semaine	4h de LV1/semaine + 2h30 de LV2/semaine	4h de LV1/semaine + 2h30 de LV2/semaine	<b>LV1 = 16h</b>
<b>LV2</b>					<b>LV2 = 7h30</b>



Les constats établis alors étaient clairs :

- Le modèle d'enseignement du collège, construit comme un petit lycée, échoue à faire réussir tous les élèves.
- Renforçant les inégalités sociales, le collège marque une rupture préjudiciable à de nombreux élèves entre le primaire et le secondaire. Les conditions d'apprentissage et de la vie quotidienne des collégiens sont loin d'être satisfaisantes et les acteurs comme le territoire trop peu associés à la vie des établissements.
- Une des conséquences premières et dramatiques de cet état des lieux est le nombre de décrocheurs et d'élèves sortis sans qualification du système éducatif.

**Partant de ces constats voici les avancées qui ont été obtenues :**

- ✓ La mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques, et en particulier la pédagogie de projet ;
- ✓ Le développement de l'interdisciplinarité (avec les enseignements pratiques interdisciplinaires) ;
- ✓ La généralisation de l'accompagnement personnalisé pour tous et un volume d'heure complémentaire pour développer les groupes à effectifs réduits ;
- ✓ Le renforcement de l'enseignement des langues (LV2 pour tous en 5<sup>ème</sup> et augmentation du volume horaire) ;
- ✓ Des rythmes mieux adaptés aux élèves (90 minutes de pause méridienne et des journées ne dépassant pas 6h pour les élèves de 6<sup>ème</sup>) ;
- ✓ Davantage d'autonomie pour les établissements pour définir et organiser une part des enseignements selon les besoins des élèves, et avec l'ensemble de la communauté éducative.

### **Les conditions à réunir pour la réussite de cette réforme au regard du document collège produit en 2013-2014**

Si dans ces principes, la réforme du collège va dans le bon sens, les conditions de sa mise en œuvre seront déterminantes pour sa réussite. La FCPE doit continuer d'être exigeante, notamment au sein des établissements, pour que la réforme atteigne son objectif d'un collège plus juste, capable de faire réussir tous les élèves.

Elle déjà identifié des priorités :

- ✓ Obtenir de réels moyens en termes de postes enseignements pour rendre effective la réforme (ex : le développement des groupes à effectifs réduits) et mettre fin au non remplacement des enseignants absents. Il faut aussi des postes de médecins scolaires, d'assistants d'éducation, de Copsy...
- ✓ Construire les emplois du temps en fonction des pics de vigilance des élèves et faire de la pause méridienne un temps éducatif et pas un temps d'attente. Des acteurs extérieurs au collège pourraient intervenir sur ce temps-là et des espaces d'accueil prévus pour les élèves.

- ✓ Associer les parents à la vie de l'établissement et aux décisions prises en matière d'organisation des enseignements (EPI, accompagnement personnalisé...).
- ✓ Assurer la mixité sociale entre les établissements et au sein des classes. Les classes de niveaux ne devront pas réapparaître, l'hétérogénéité des classes sera à développer et la différenciation pédagogique recherchée.
- ✓ S'assurer que les équipes éducatives sur le terrain soient formées à la mise en œuvre de la réforme et au développement des projets innovants.
- ✓ S'assurer la continuité école-collège prend bien forme grâce aux conseils écoles-collège et au nouveau cycle CM1-CM2-6<sup>ème</sup>.

### **Les prochaines étapes pour continuer à réformer le collège dans le sens des propositions de la FCPE, au regard du document collège produit en 2013-2014**

Cette réforme est une première étape, la FCPE attend qu'elle se poursuive en particulier sur les points suivants :

- ✓ Refonder les programmes : La question des nouveaux programmes est fondamentale. Pour faire réussir tous les élèves, les collèges ont besoin de programmes plus progressifs et plus cohérents. Les potentiels nouveaux programmes seront présentés au CSE par le ministère en octobre.
- ✓ Développer une évaluation qui donne du sens aux apprentissages des élèves. Une évaluation bienveillante qui valorise les progrès et qui motive les élèves à développer leurs efforts. En bref, tout le contraire des notes sanction, qui n'expliquent rien, qui découragent voire humilient les élèves en difficulté et leur famille.
- ✓ Repenser le travail personnel des élèves afin d'en finir avec la sous-traitance pédagogique que sont les devoirs et la surcharge qu'ils représentent à la fin de la journée.
- ✓ Généraliser la journée de 6h à tous les collégiens, et non seulement aux élèves de 6<sup>ème</sup>, et faire un calendrier annuel sur le rythme 7/2.
- ✓ Développer la vie collégienne pour faire du collège un véritable lieu de vie et d'éducation à la citoyenneté : développement de la vie associative, démocratie collégienne (mise en place des conseils de la vie collégienne...). En ce sens, les procédures disciplinaires sont aussi à réformées. Ce travail est à articuler avec la question des rythmes des élèves